



RAPPORT DE VERIFICATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DU PROJET DE GROUPEMENT FORESTIER DE GUICHEGU DANS LE CADRE DU LABEL BAS CARBONE

Méthodologie appliquée :

Boisement : version 2 du 27 juillet 2020

- Rapport n° Groupement_Forestier_de_Guichégu – LBC – boisement



Ecocert Environnement
SAS au capital de 37.000 €
SIREN 409 982 709 RCS PARIS

36, Boulevard de la Bastille
75012 Paris

Tél. 01 53 44 74 44
www.ecocert.fr

AVANT-PROPOS

Données de Base

Raison sociale	Groupement forestier de Guichégu
Adresse	76 avenue Jean Jaurès 92140 Clamart
Méthode LBC	Boisement
Numéro du projet	16
Date de labellisation	23/12/2019
Date de l'audit de vérification	29/11/2024
Date du rapport	15/04/2025
Auditeur	Cécile Carresse
Gestionnaire	Gwenaél Postec

Périmètre de vérification

Projet	Boisement de friches ou des terres agricoles abandonnées ou embroussaillées.
Surface totale de la propriété (ha)	1,96 ha
Surface boisée totale (ha)	1.24 ha
Surface récoltable (ha)	1.24 ha
Surface éligible (ha)	1,24 ha
Type(s) de peuplement(s)	Pin Taeda
Co-bénéfices	12 Socio-économique : 10 / 23 Préservation des sols : 2 / 4



Contexte

Dates du chantier : 2019/2020

Communes : Saint Geyrac

Description du projet : Ce projet de boisement d'une friche agricole concerne 1,24 ha. Le groupement forestier de Guichégu (GFG) a reçu ces parcelles dans le cadre d'un échange (remembrement local sous l'égide de la Safer). Le GFG gère un massif d'environ 200 ha à cheval sur St Geyrac, La Douze et Rouffignac en Dordogne. Cette forêt a été durement impactée par la tempête de 1999 et été reconstituée à près de 60% jusqu'en 2008. L'environnement local est composé essentiellement de taillis de châtaigniers déperissant (de façon avancée maintenant en Dordogne) et de mélange de taillis/futaie (pin maritime/chêne tauzin).

Résumé de la vérification

L'audit étant basé sur un processus d'échantillonnage des informations disponibles, ECOCERT Environnement ne saurait être tenu responsable des conséquences d'une information non auditée dans le cadre de l'échantillonnage, tardive, erronée ou incomplète qui lui serait communiquée par le porteur de projet au cours ou en dehors des audits.

L'audit a été réalisé sur 20 % de la surface totale. Dans la zone boisée, un échantillonnage a été effectué sur 1,24 ha de Pin Taeda, en suivant 20 % des lignes de plantation, soit 8 rangs. La parcelle a été regarnie en pin maritime en 2021 et 2022. Des dégâts importants causés par le gibier ont été observés, avec de nombreux frottis sur les tiges.

Un comptage statistique a été réalisé par échantillonnage, en suivant un rang sur cinq, soit **20 % de la parcelle** (départ au rang 4). Au total, **289 arbres vivants** ont été recensés, ce qui correspond, une fois extrapolé, à **1 445 arbres vivants** sur l'ensemble de la parcelle.

Le taux de plants vivants pour chaque tènement de boisement non contigu est estimé à **76 %** (1445/1900) x 100.

La densité de plants vivants après **cinq ans** est évaluée à **1 165 arbres/ha**.

À noter qu'un nombre significatif d'arbres présente des **blessures causées par le gibier**, mais demeure vivant. Ces arbres seront probablement exploités en première éclaircie en raison de leur faible potentiel de valorisation à plus long terme.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	2
Contexte	3
Résumé de la vérification	3
INTRODUCTION	5
Données de base	5
Périmètre de vérification	5
Vérification générale	7
CONCLUSION	11



INTRODUCTION

Données de base

Protocole d'Audit : Parcours sur 20% de la surface

Dates du chantier : 2019/2020

Communes : Saint Geyrac

Classe de fertilité retenue : 2

Densité de Plantation : 1600 plants/ha

Réductions d'émissions totales générables : 306 t/CO₂

Indices des co-bénéfices attendus : 12

Périmètre de vérification

Partie documentaire

Parcelles	Justificatifs présentés	Fourniture pièces		Commentaires	C	NC
		En audit	Après audit			
Commune : Saint Geyrac Référence Cadastre : B733p et B732p Surface à boiser : 1,24 ha Essence : Pin Taeda (Pin maritime VF3) Propriétaire : Groupement forestier de Guichégu	x Attestation de réception des travaux par l'entreprise	X				
	xFacture d'achat des plants ou des travaux de plantation	X				
	xFacture des travaux d'entretien ou des regarnis éventuels	X				
	xPhoto du boisement	X				
	☐ Certification Gestion Durable					

Partie terrain

Calcul du nombre de plants vivants au bout de cinq saisons de végétation après l'opération de boisement.

Date : 29.11.2024

Référence : Boisement

Taille du projet : 1,24 ha



Comptage Statistique :

Un comptage statistique a été réalisé par échantillonnage, en suivant un rang sur cinq, soit 20 % de la parcelle (départ au rang 4). Au total, 289 arbres vivants ont été recensés, ce qui, rapporté à l'ensemble de la parcelle, correspond à 1 445 arbres vivants.

Le taux de plants vivants pour chaque ténement de boisement non contigu a été calculé à **76 %** $(1445/1900) \times 100$.

La densité de plants vivants après 5 ans est estimée à **1 165 arbres/ha.**

À noter qu'un nombre important d'arbres présente des blessures causées par le gibier, mais reste vivant. Ces arbres seront probablement exploités.

Objectifs du projet

- x 900 plants vivants/ha pour essences objectifs hors feuillus précieux, peupliers et noyers
- 800 plants vivants/ha pour les feuillus précieux (plants issus plantation et plants issus recru naturel)
- 130 plants vivants/ha pour peupliers et noyers
- Densités différentes dans arrêtés régionaux : (*Nouvelle-Aquitaine : Peupliers installés en densité définitive : 160 plants/ha*)
- Greco de l'IGN Méditerranée et Corse
- Projet prévention risques naturels

- 800 plants vivants/ha pour les feuillus précieux (plants issus plantation et plants issus refeuillage naturel)
- 130 plants vivants/ha pour peupliers et noyers
- Densités différentes dans arrêtés régionaux : (Nouvelle-Aquitaine : Peupliers installés en densité définitive : 160 plants/ha)
- Greco de l'IGN Méditerranée et Corse
- Projet prévention risques naturels

Vérification générale

Parcelles	Taux de Réussite	Densité de plants vivants/ha	Densité globale du projet	Conformité
Commune : Saint Geyrac Référence Cadastrale : B733p et B732p Surface à boiser : 1,24 ha Essence : Pin Taeda (Pin maritime VF3) Propriétaire : Groupement forestier de Guichégu	76%	1165	1153	CONFORME

Précisions de calcul : un rang sur 5 a été suivi soit 20% de la parcelle parcourue et comptage des arbres vivants

Constatée au bout des cinq saisons de végétation sur le projet : 1176 arbres sur 1.24 ha

Densité conforme

☒ OUI

☐ NON

Après cinq saisons de végétation, la densité des plants sur le projet a été évaluée et jugée conforme.



Vérification des co-bénéfices (Documentaire et le cas échéant Terrain)

Co-bénéfices	Création de plus-value économique territoriale		
	Distance de la majorité des ETF ayant réalisé les travaux		
	Rayon de 50	Rayon 50-100km	Valeur du bonus
Distance de la majorité des ETF ayant réalisé les travaux			0/3
Distance de la majorité des ETF ayant réalisé les travaux		X	2/2
Intégration par l'emploi			
Travaux réalisés par des entreprises de réinsertion professionnelle ou d'aide à l'emploi de personnes en situation de	OUI	NON	
Travaux réalisés par des entreprises de réinsertion professionnelle ou d'aide à l'emploi de personnes en situation de handicap		X	0/5
Filtration de l'air en zone urbaine			
Boisement localisé sur le territoire d'une métropole ou d'une Communauté Urbaine	OUI	NON	
Boisement localisé sur le territoire d'une métropole		X	0/5
Boisement localisé sur le territoire d'une communauté d'agglomération : Grand Périgueux	X		2/2
Certification Forestière			
Adhésion à une certification de gestion durable (PEFC/FSC)	OUI	NON	5/5
Regroupement de la Gestion Forestière			
Projet Collectif de regroupement de plusieurs propriétaires	OUI	NON	
Projet de regroupement de plusieurs propriétaires : ASLGF		X	0/5

Assurance Forestière			
Souscription d'une assurance (incendie, tempête...) qui couvre une partie du reboisement			
	OUI	NON	
Souscription d'une assurance (incendie, tempête, ...) qui couvre une partie du peuplement	X		1/1
INDICE TOTAL DE PRISE EN COMPTE SOCIO ECONOMIQUE			10/23 - %

Préparation du Sol			
Souscription d'une assurance (incendie, tempête...) qui couvre une partie du reboisement			
	OUI	NON	
En bandes	X		2/2
Par Potets travaillés		X	0/4
INDICE TOTAL DE PRISE EN COMPTE PRESEVATION DES SOLS			2/4-9%

Introduction de biodiversité 1/2			
Souscription d'une assurance (incendie, tempête...) qui couvre une partie du reboisement			
	OUI	NON	
Boisements avec mini 3 essences dont 2 autochtones sur 40% des plants		X	0/5
Boisement en mélange de 2 essences dont mini 10% des essences autochtones		X	0/1
Introduction de biodiversité 2/2			
	OUI	NON	
Création de bordures feuillues linéaires (routes, chemins, limites de parcelles)		X	0/1
Préservation de la biodiversité préexistante			
	OUI	NON	
Maintien de bordures boisées présentes à proximité des parcelles à boiser		X	0/2
INDICE TOTAL DE PRISE EN COMPTE BIODIVERSITE			0/8-%

	Prise en compte de milieux aquatiques ou humides 1/2		
	OUI	NON	
Choix d'essences adaptées aux bordures de milieux aquatiques (ruisseaux, mares, étangs) et zones humides éventuellement présentes		X	0/1
Essences et adéquation :		/	
Prise en compte de milieux aquatiques ou humides 2/2			
Eau	OUI	NON	
		X	0/1
Boisement résineux effectué à plus de 10m de la bordure du cours d'eau (Ruisseau à proximité)			
Amélioration de la qualité de l'eau			
	OUI	NON	
Boisement en périmètre de protection rapproché (PPR) ou éloigné (PPE) de captage d'eau		X	0/5
Amélioration de la biodiversité liée aux milieux humides			
	OUI	NON	
Restauration de milieux humides (curage de mardelles, mares...) ou création ex nihilo d'une ripisylve feuillues		X	0/5
INDICE TOTAL DE PRISE EN COMPTE EAU			0/12-%

CONCLUSION

L'audit de vérification réalisé sur le projet de boisement du Groupement Forestier de Guichégu confirme la conformité des réductions d'émissions déclarées avec les exigences du Label Bas Carbone. L'échantillonnage effectué sur 20 % de la surface totale a permis d'évaluer un taux de survie des plants de 76 %, avec une densité de 1 165 arbres/ha après cinq saisons de végétation.

Malgré des dommages constatés sur certains arbres en raison de l'activité du gibier, la majorité des plants restent viables et exploitables. La replantation effectuée en 2021 et 2022 en pin taeda a contribué à renforcer la pérennité du projet.

Les co-bénéfices environnementaux et socio-économiques ont été évalués et sont cohérents avec le document descriptif du projet.

En conclusion, le projet respecte les critères du Label Bas Carbone et s'inscrit dans une démarche de gestion durable des forêts, favorisant la séquestration du carbone et la résilience des écosystèmes forestiers.

VALIDATION

Signature de l'auditeur	Signature du porteur de projet
	